

Aide-mémoire pour chaque type de débit préautorisé (DPA)

Voici un tableau d'aide à la décision bâti selon les documents fournis par Paiements Canada.

	DPA à intervalle fixe		DPA sporadiques
	Montant fixe	Montant variable	Montant fixe ou variable
Accord de DPA du payeur	Toujours obligatoire		
Confirmation écrite pour un Accord de DPA du payeur électronique	Obligatoire <ul style="list-style-type: none"> Comprend, au minimum, tous les éléments obligatoires de l'Accord de DPA du payeur et les clauses de renonciation, s'il y a lieu 15 jours avant le premier DPA Le délai peut être réduit à 3 jours avec le consentement du payeur Le payeur ne peut y renoncer complètement Peut tenir lieu de préavis avant le 1^{er} DPA 		
Préavis avant le 1 ^{er} DPA	<ul style="list-style-type: none"> 10 jours avant le 1^{er} DPA Le payeur peut y renoncer 	<ul style="list-style-type: none"> 10 jours avant le 1^{er} DPA Le payeur peut y renoncer 	Il faut obtenir l'autorisation avant chaque DPA
Autorisation avant chaque DPA	Non nécessaire	Non nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> Obligatoire Le payeur ne peut pas y renoncer
Préavis avant chaque DPA	Non nécessaire	Nécessaire <ul style="list-style-type: none"> 10 jours avant chaque DPA Le payeur peut y renoncer 	Il faut obtenir l'autorisation avant chaque DPA
Préavis avant prochain DPA Si changement du montant ou de la date	<ul style="list-style-type: none"> 10 jours avant le prochain DPA Le payeur peut y renoncer Pas nécessaire si le montant diminue à la suite de la réduction d'un impôt 	Nécessaire <ul style="list-style-type: none"> 10 jours avant chaque DPA Le payeur peut y renoncer 	Il faut obtenir l'autorisation avant chaque DPA
Préavis avant prochain DPA Si changement de nom de l'entreprise ou cession de l'Accord (y compris une agence de recouvrement)	<ul style="list-style-type: none"> Avis écrit 10 jours avant le prochain DPA Le payeur ne peut pas y renoncer 		
Renonciation	Les dispositions de renonciation peuvent être incluses dans un document distinct ou dans l'Accord de DPA du payeur. Si elles sont incluses dans l'Accord de DPA du payeur, elles doivent être mise en évidence (soulignées, surlignées ou en gras).		
Modèle type d'Accord de DPA du payeur	Modèle pour DPA à intervalle fixe (le plus courant) : <ul style="list-style-type: none"> en format Word (236 ko) en format PDF (600 ko) 		Modèle pour DPA sporadiques : <ul style="list-style-type: none"> en format Word (76 ko) en format PDF (516 ko)